



Sommaire

Santé et Sécurité au Travail	1
Immobilier : consultation Saint-Quentin-en-Yvelines.....	1
Réorganisation : transfert de l'activité Smart Cities vers la DRCLG/SG	2
Fonctionnement CSE, Activités Sociales & Culturelles	3

Santé et Sécurité au Travail

Nouvelles dispositions Orange dans le cadre de l'épidémie du Covid-19

Orange a décliné ses nouvelles consignes de prévention de la Covid-19 pour la période du 2 au 27 février 2022.

Les salariés dont l'activité est compatible avec le télétravail peuvent bénéficier du « télétravail occasionnel élargi » jusqu'à 2 jours par semaine et sur la base du volontariat. Cette mesure concerne les salariés qui bénéficient actuellement de moins de 2 jours de télétravail par semaine, qu'il soit « régulier » ou « occasionnel ».

Ces jours de « télétravail occasionnel élargi » doivent être fixés en accord avec le manager et dans le respect des nécessités de service. Les autres consignes restent identiques.

La médecine du travail et les préventeurs sont à disposition des salariés pour fournir des masques FFP2 à ceux qui le demandent. Sur certains sites des campagnes de vaccinations sont ouvertes par les services de santé au travail.

Si besoin, les responsables de site mettent à disposition de ceux qui ont des signes de la COVID sur site pendant les heures de travail, une salle dédiée. La Direction confirme la

prise en charge d'un taxi dans ce cas pour le retour à domicile. La Direction et le médecin du travail réaffirment que les données sur le schéma vaccinal et autres données sont confidentielles et garantissent la non-discrimination liée à ces données.

La CFE-CGC réitère à la Direction sa demande de retour d'expérience sur les vagues de COVID sur l'ensemble des domaines : santé, organisationnel, RH et budgétaire.

Bilan des Accidents de Travail

Depuis 2017, les accidents du travail sont en baisse et plus particulièrement en 2020/21 sur le périmètre FSF. Ceci s'explique par l'impact de la pandémie : des confinements successifs et de l'augmentation du télétravail. Il en est de même pour les accidents de trajet, puisqu'il y a moins de déplacements.

Il est à noter que les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail ou de trajet sur le périmètre sur FSF sont en baisse sur 2020/21 et ce plus rapidement que sur le périmètre Orange SA.

Immobilier : consultation Saint-Quentin-en-Yvelines

La consultation ayant été reportée au mois de janvier 2022. Les résultats de l'expertise acoustique demandée notamment par les élus de la CFE CGC montrent que l'organisation telle que prévue par la Direction de Projet nécessite des adaptations. L'acousticien a aussi fait remarquer que le périmètre analysé n'est pas un grand plateau. Un certain nombre de recommandations ont été faites : limitation du nombre de postes en bench, équipement des salariés en casque audio à réduction de bruit, création de zone de travail individuel éloignée de l'espace ouvert ...

Position de la CFE-CGC

Les élus CFE-CGC ont voté **CONTRE** ce projet pour les raisons suivantes, notamment du fait du non-respect de l'accord méthodologique sur les grands projets immobiliers, dont notamment :

- Les effectifs cible du bâtiment n'ont jamais été fournis de manière détaillée (donnée indispensable si nous voulons éviter une densification non maîtrisée du site à l'avenir, pour exemple Rennes) ;
- La mise en place d'une nouvelle organisation de travail imposée aux salariés, avec des risques à venir ;

■ **De nombreux points posent toujours des problèmes :**

1. **Le stationnement des véhicules** est l'une des problématiques les plus évidentes car, si le nombre de places dépend de prescriptions des autorités publiques, les solutions de stationnement complémentaires sont susceptibles de mettre en danger l'intégrité physique des salariées et salariés. De plus la non-finalisation à ce jour du nombre de places supplémentaires n'est pas satisfaisante.
2. **Le risque sanitaire** est également l'une des questions phare de cette thématique. En effet, le mode d'aménagement imposé, l'organisation du travail provoquant des rotations et échanges de matériels et de mobilier, sont susceptibles d'être des vecteurs de propagation de virus et autres agents pathogènes. Ce risque de pandémie doit désormais être inclus dans les

réflexions sur l'aménagement des espaces de travail et les organisations du travail.

3. **Des risques sécuritaires** liés à d'éventuels non-respects de la réglementation sont également apparus lors du travail de l'expert (cf. CSE Orange Innovation) : des capacités de filtration et de ventilation qui pourraient sembler insuffisantes dans certains espaces, des risques liés à la possibilité d'évacuation des salariés en situation de danger immédiat, avec des distances de passage non conformes, jusqu'au capacitaire des étages qui n'est pas assuré. Les élus CFE-CGC demandent donc que soient respectées sans délai les dispositions réglementaires.
4. **Des espaces de travail adaptés** aux normes en vigueur, avec prise en compte de toutes les recommandations préconisées par le cabinet LASA, pour que les conditions acoustiques puissent être respectées.

Réorganisation : transfert de l'activité Smart Cities vers la DRCLG/SG

Le Secrétariat Général et Orange Business Services proposent le transfert de 13 personnes de la Business Unit Smart Cities d'OBS vers la Direction des Relations Collectivités Locales Groupe (DRCLG) au 1^{er} mars 2022.

Orange Business Services (OBS) a construit ces 3 dernières années une entité Smart Cities et Smart Building avec aujourd'hui deux marchés très différents :

- Smart Building : le secteur marchand (services internet et télécoms dont l'internet des objets (IoT)),
- Smart Cities : le secteur public (applications mobiles pour les services aux citoyens, attractivité territoriale, environnement, sécurité...).

Si le marché des collectivités est mature sur ses fondamentaux (Voix, réseaux locaux, téléphonie IP ...), il reste très fragmenté et émergent sur la gestion des données et l'IoT. Or OBS est organisé pour collecter un chiffre d'affaires direct et immédiat. Smart Cities est stratégique pour le Groupe (ancrage territorial, les nouveaux territoires de croissance et porter la RSE par la preuve) en lien avec « Engage 20-25 » (Data, Cyber, IA, ...). OBS et SG proposent le transfert de Smart Cities au sein de DRCLG avec :

- Un mandat Groupe sur la transformation digitale des territoires,
- Une double expérience RIP et transformation digitale des collectivités locales.

Elle porterait une ambition de 100 M€ de chiffre d'affaires annuel à horizon 5 ans et resterait au service des Business Units (Orange Consulting, Digital & Data, SMS IoT, OCD, OCB...).



Position de la CFE-CGC

Les élus CFE-CGC se sont abstenus en raison des risques identifiés.

Sur l'aspect économique, ils doutent de l'atteinte de l'objectif de 100 M€ de chiffre d'affaires signé versus 15 M€ actuellement sans renfort des équipes : doublement des parts sur de marché dans un marché en croissance avec une concurrence exacerbée.

L'organisation, si elle compréhensible pour l'adressage des collectivités locales, interroge sur un risque de concurrence interne au sein du Groupe.

Sur l'accompagnement du changement, les élus CFE-CGC s'inquiètent de l'impact sur les personnes de la future DRCLG d'un passage rapide d'activités institutionnelles et réglementaires à de l'avant-vente.

Les élus CFE-CGC s'interrogent sur la stabilité de cette organisation et alertent sur les réorganisations trop fréquentes qui génèrent des pertes de compétences.

Les élus CFE-CGC ont demandé qu'un suivi soit présenté en CSEE au plus tard avant fin 2022.

Fonctionnement CSE, Activités Sociales & Culturelles

Restauration : avez-vous reçu une indemnisation ?

La CFE CGC exige le dédommagement en TR pour tous les personnels du périmètre FSF, sans conditions de distances (règle des 15 min) et en cas de télétravail occasionnel Covid (TLOC) quelle qu'en soit la raison, comme cela est pratiqué depuis le début de la crise sanitaire chez Orange dans les CSEE OFS et SCE (gestion CFE-CGC) et de la DR Corse.

Pendant que le CNR et Orange se renvoient la balle sur cette indemnisation, seule, la CFE-CGC se bat pour le dédommagement des salariés.

Prestations ASC 2022

Les CESU 2022 sont accessibles depuis le 13 janvier 2022.

Le "Pack Culture et Vacances" (PCV) 2022" sera mis en ligne le vendredi 4 février 2022 sur le site du CSEE FSF.

Quotient familial 2022 (QF) : pensez à valider votre quotient familial 2022 pour bénéficier de vos prestations ASC en 2022

Chèques Vacances (CV) : chaque Ouvrant Droit a dû recevoir en janvier 120 € de chèques vacances par OD (valables

jusqu'au 31/12/2024), si tel n'est pas le cas, faites une réclamation auprès du CSEE FSF avant le 25 février 2022.

Possibilité de report des e-CESU 2021 : à partir du mardi 1^{er} février 2022, vos e-CESU 2021 non utilisés sont automatiquement échangés en e-CESU 2022 sans frais. Les frais sont alors pris en charge par le CSEE.

CESU 2022 : d'ores et déjà vous pouvez commander vos e-CESU ou CESU papier, la valeur unitaire du CESU papier est de 15 €. Comme pour les formats papier, les e-cesu commandés en 2022 sont valables jusqu'au 31 janvier 2023. Le CSEE FSF vous apportera un abondement sur chaque CESU en fonction de votre quotient familial (QF) 2022 validé.

Bons plans : vous pouvez bénéficier de remises chez certains prestataires (bien-être, sports et loisirs, vacances, culture...). N'hésitez pas à utiliser les remises proposées par ces bons plans pour vous et vos ayants-droits.

Nouvelle année, nouveaux mandatés

Suite à la démission de Carole Niddam (CFDT), Trésorière et Présidente de la commission des ASC, les élus ont voté son remplacement par Virginie Coruble (FO) en tant que Trésorière et par Philippe Bourgeon (CFDT) en tant que Président de la Commission ASC.

Tous les dossiers présentés lors de cette séance sont disponibles sur [Alfresco](#), CSE 2022 – Janvier 2022
Les dossiers sont à la disposition des seuls adhérents et militants. À ne pas diffuser.

Vos Élus CSE titulaires :

Jacques **BERTHELIER** ; Anne **CUDON** ; Laurence **DULON** ;
Patrick **EONO** ; Karl-Stephan **LUCAS** ; Annie **MARTIN** ;
Dominique **MESNIERE** ; Catherine **MORIVAL** ;
Madani **RAHMANI** ; Yves **TERRAIL**

Vos Élus CSE suppléants :

Ali **BEN M BAREK** ; Christian **BOYER** ;
Gilles **DALLERAC** ; Laure **FALEMPIN** ;
Loïc **MARTIN** ; Thierry **NAMUR** ; Danielle **PROULT**

Votre Représentant Syndical : Patrick **BOUSCARY**